

## RECENSIONS



**Arezki IGHEMAT**

***L'Exil***

Châtellerauld, Éd. Narratif, Novembre 2024, 296 p.

L'ouvrage du Dr. Arezki Ighemat intitulé *L'Exil*, raconte l'histoire d'Alamy, un intellectuel algérien ayant émigré aux États-Unis au beau milieu des années 1990, période appelée par plusieurs noms : Décennie Noire (*Black Decade*), Décennie Rouge (*Red Decade*), Sale Guerre (*Dirty War*), Années de sang (*Bloody Years*), Guerre Civile (*Civil War*), Guerre sans Nom (*War without a name*), Seconde Guerre d'Algérie (*Second Algerian War*), et autres appellations. Le livre est dédié à tous les intellectuels qui, comme Alamy, ont quitté leur pays natal adoré, l'Algérie, pour échapper à la violence qui sévissait contre eux et contre la population algérienne en général suite à l'affrontement entre les forces armées algériennes, d'un côté, et les groupes armés islamistes affiliés au FIS, *Front Islamique du Salut*, de l'autre côté. Le livre s'ouvre par la fameuse chanson/poésie de Slimane Azem, le chantre de la chanson Kabyle et algérienne, intitulée « *L'Algérie, mon beau pays* » et dont il est bon de rappeler ici le refrain :

*« L'Algérie, mon beau pays  
Je t'aimerais jusqu'à la mort  
Loin de toi, moi je vieillis  
Rien n'empêche que je t'adore  
Avec tes sites ensoleillés  
Tes montagnes et tes décors  
Jamais je ne t'oublierai  
Quel que soit mon triste sort »*

L'ouvrage est construit selon un modèle binaire où l'autobiographie se mêle à l'histoire de l'Algérie depuis l'indépendance, et même avant.

Dans le premier chapitre, l'auteur raconte les années-bonheur et de paix et de stabilité qu'Alamy a vécues dans les premières années qui suivirent l'indépendance du pays et qui correspondaient à l'ère Ben Bella et Boumediene. Cette période est, en effet, considérée par plusieurs analystes politiques et économiques comme une des plus stables de l'histoire algérienne après l'indépendance. L'auteur dira que vers

la fin de la période (1978), correspondant à la mort du président Boumediene, cette relative stabilité avait commencé à être remise en question après l'essoufflement du modèle économique et politique choisis. La conséquence fut notamment la révolte appelée « Printemps Berbère » de 1980.

Le second chapitre décrit les conditions dans lesquelles Alamy fit son premier voyage au pays de l'Oncle Sam au cours de l'année 1983/84 dans le cadre du programme appelé « *Humphrey Fellowship Program* ». Cette année lui a permis de connaître ce pays-continent et la culture américaine. À la fin de ce programme, l'université où il avait été affecté lui avait offert un poste de professeur-assistant en français et littérature francophone. Après une longue réflexion, Alamy a refusé cette offre, considérant que son pays, l'Algérie, avait besoin de ses compétences, notamment dans cette première phase de développement. Quatre années après le retour d'Alamy au pays natal, le 5 Octobre 1988 exactement, une autre crise populaire de grande envergure avait frappé l'Algérie. C'est ce qui a été appelé « Octobre Noir ». Cette crise a poussé le gouvernement Chadli Bendjedid à entreprendre des réformes économiques et politiques qui avaient ouvert le pays aux plans intérieur et extérieur, mais cette ouverture n'avait malheureusement duré qu'une courte période.

Le chapitre 3 porte le titre « *Les années 1990 : Genèse, ascendance et déchéance du mouvement islamiste* ». Alamy raconte ici la genèse du mouvement islamiste algérien et les défis que celui-ci avait lancés contre les autorités gouvernantes du pays. Cette période est celle du succès du FIS aux élections communales de 1991 et législatives de 1992. Ce succès ne dura lui-même que peu de temps puisque la même année (1992), les autorités au pouvoir avaient pris la décision de mettre fin à l'ascension du FIS en arrêtant le processus électoral et en emprisonnant les *leaders* du mouvement, Abbas Madani et Ali Belhadj.

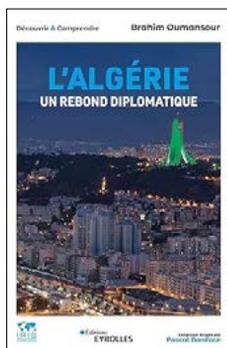
Le chapitre 4, intitulé « *Les années 1990-2002 : L'attaque contre la société civile et contre l'intelligence* », raconte comment l'Algérie est entrée dans une phase de violence jamais égalée dans son histoire (à l'exception, bien sûr, de celle ayant eu lieu pendant la guerre de libération nationale). Les attaques étaient menées contre la population civile en général et contre les intellectuels en particulier. C'est précisément dans ce contexte qu'Alamy avait décidé, après plusieurs mois d'hésitation – partir ou ne pas partir – à quitter le pays pour émigrer aux États-Unis.

Dans le chapitre 5, l'auteur raconte les conditions dans lesquelles Alamy a quitté l'Algérie. Il raconte aussi les conditions de son installation dans son pays d'accueil, les États-Unis. Il raconte pourquoi Alamy n'est pas parti en France

comme la majorité des Algériens qui émigrent. Il parle des premiers « jobs » qu'il a eus, qui étaient très éloignés de son profil académique et professionnel et comment, progressivement, il a trouvé un emploi dans son domaine de spécialisation. Il parle aussi des années qu'Alamy a passées au Ghana (en Afrique de l'Ouest).

Le chapitre 6 et dernier du livre est consacré à la situation et aux perspectives dans le pays natal d'Alamy (l'Algérie) et son pays d'accueil (les États-Unis). Dans ce chapitre, Alamy parle des années Bouteflika et des lois adoptées pour mettre fin à la violence des années 90 ; des « Hiraks » (1) et (2) de 2019 et 2021, de l'épidémie du Covid-19 et de ses conséquences sur ce dernier mouvement. Il parle aussi de son pays d'accueil qui, lui aussi, est en plein bouleversement suite aux élections du 5 novembre 2024 au cours desquelles le président Donald Trump a été élu pour une deuxième fois après son échec en 2020. Enfin, ce chapitre se termine par un aperçu de la situation et des perspectives dans le monde, marquées par la guerre en Ukraine, la résurgence du conflit Israélo-Palestinien, la guerre froide entre les États-Unis et la Chine, etc.

Areski IGHEMAT



### **Brahim OUMANSOUR**

#### *L'Algérie, Un rebond diplomatique*

Paris, Eyrolles, 2023, 236 p.

Directeur de l'Observatoire du Maghreb à l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS), l'ouvrage de Brahim Oumansour est paru avant la reconnaissance du caractère marocain du Sahara occidental, qui on le sait constitue une sérieuse pomme de discorde entre Alger et Rabat. Il consacre à cette question le dernier chapitre de son livre, soit une petite vingtaine de pages. Auparavant il décrit l'histoire du pays dans sa profondeur historique, des royaumes berbères et de la colonisation romaine à la française, la guerre d'indépendance, ainsi que les sursauts de la période d'indépendance au cours de laquelle l'Algérie est passée par bien des hauts et des bas. Qu'ils paraissent loin les temps où Alger faisait figure de Mecque des mouvements d'indépendance du Tiers monde, et a tenu en 1973 le flambeau du mouvement des non-alignés en prônant l'instauration d'un Nouvel ordre économique mondial en 1974.

La question des frontières a toujours opposé les deux voisins et la convention entre le chef du GPRA et le roi Hassan II, finalisée le 6 juillet 1961, selon laquelle

elle ferait l'objet de négociations ultérieures, n'a jamais vraiment été appliquée. D'où la série d'affrontements (guerre des sables d'octobre 1963), de réconciliation (rencontre d'Ifrane en 1969, accord frontalier conclu en juin 1972, lors du sommet de l'OUA de Rabat), jusqu'à la rupture de leurs relations diplomatiques sur initiative algérienne en août 2021, Alger ayant déjà fermé sa frontière avec le Royaume en 1994. La question du Sahara occidental, les provinces du Sud marocaines, fait donc figure d'un des plus anciens contentieux du continent. Précisons ici que le nombre des pays ayant reconnu la RASD (République arabe sahraouie démocratique) créée en Algérie en 1976 ne cesse de baisser – de 80 à l'origine, il est tombé à la trentaine – et que le plan d'autonomie marocain de 2007 bénéficie d'un soutien de plus en plus large.

Ceci indique bien que le rebond diplomatique de l'Algérie est plus malaisé que prévu. Après la décennie de la guerre civile (1992-2002), qui a laissé de sévères blessures, les vingt ans du règne d'Abdelaziz Bouteflika (1999-2019), le Hirak (2019-2020), ce vaste mouvement de protestation citoyenne qui s'est brisée sur le Covid-19 et l'inflexibilité de l'*establishment* militaire, véritable maître et arbitre du pays, l'élection du président Abdelmadjid Tebboune le 12 décembre 2019 aurait espéré un nouveau départ. Mais les défis se sont multipliés : difficultés avec le Mali, instabilité en Libye. Les activités terroristes, les trafics de drogue prolifèrent. L'Algérie a certes bénéficié du boom des pays des hydrocarbures consécutif à la guerre en Ukraine, dont les rentrées ont augmenté de 45 % entre 2021 et 2022. Le secteur constitue 97 % des recettes extérieures et fournit 60 % des ressources fiscales. Aussi, la part de l'agriculture dans le PIB algérien, repassée de 13 % en 1967 à 7,5 % en 1977, est loin de satisfaire les besoins du pays. Le pays représente 60 % des achats de blé sur le marché mondial.

Du fait que 78 % de ses acquisitions d'armes provenaient de Russie, Alger a essayé de garder une distance à l'égard de la guerre en Ukraine, mais a augmenté de manière substantielle ses exportations de gaz en Europe, qui passent par deux gazoducs, *Medgaz* vers l'Espagne et *Transmed* vers l'Italie, plus le trafic de méthaniens à partir de Skikda.

En juin 2023, l'élection de l'Algérie comme membre non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU pour 2024-2025, avec 184 voix sur 193 États, illustre le rebond diplomatique du pays, concluait l'auteur. Force est de constater que cet essai n'a pas été transformé.

Eugène BERG



**Mahamadou ZAKARI YAOU**

***Lutte contre le djihadisme dans l'Alliance des États du Sahel. Contributions et contraintes du Niger***

Paris, L'Harmattan, 2024, 188 p.

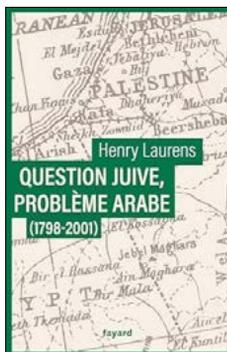
Les pays sahéliens, particulièrement ceux qui se trouvent dans la bande des « Trois frontières » et le Nigéria, près du lac Tchad, sont exposés depuis une décennie à des brutalités des groupes extrémistes. Si les incursions du groupe *Boko Haram*<sup>1</sup> dans l'État de Maiduguri en 2009 au Nigéria marquent le commencement véritable de ce phénomène violent, ce sont les attaques de la même secte religieuse dans les villes de Diffa et de Bosso le 6 février 2015 qui poussent le Niger dans la liste plutôt longue des États victimes du terrorisme djihadiste en zone sahélo-sahélienne. Ces violences constituent une suite logique de la montée en puissance des groupes extrémistes et radicaux, surtout la secte *Boko Haram* qui sévissait dans la partie nord-est de la République fédérale du Nigeria depuis 2009. Ces attaques – conséquences directes de la crise libyenne de 2011 –, ont occasionné la flambée des groupes djihadistes au nord du Mali en 2012, et ont davantage détérioré le tissu sécuritaire au Niger, notamment dans les régions de Diffa, Tillabéry et Tahoua. Ces foyers de tensions articulés à d'autres crises endogènes et autres revendications identitaires ont exacerbé la situation sécuritaire dans les pays de Liptako Gourma, devenu le 16 septembre 2023 l'« *Alliance des États du Sahel* » (AES) qui s'est détachée de la CEDEAO. L'instabilité politique née des coups d'État militaires enregistrés dans ces pays et les attaques répétitives de ces groupes extrémistes, très proches de l'AQMI (Al-Qaïda au Maghreb Islamique) ont, malgré les efforts et les moyens colossaux injectés par ces États pour endiguer la crise sécuritaire, réduit et affaibli la capacité opérationnelle des armées à garantir la sécurité des personnes et des biens.

1. *Boko Haram*, ou Groupe sunnite pour la prédication et le djihad (« *Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'Awati Wal-Jihad* »), est un mouvement sectaire et terroriste, d'idéologie salafiste djihadiste et *takfiri*, formé en 2002 par le prédicateur Mohamed Yusuf (mort en 2009) et prônant la création d'un Califat mondial régi par la charia ainsi qu'un islam « radical et rigoriste ». Actif principalement au Nigeria, mais également au Cameroun, au Niger, au Tchad et au Mali, le mouvement avait prêté allégeance à l'État islamique en 2015, prenant alors le nom d'État islamique en Afrique de l'Ouest et se divisant en deux branches suite à des dissensions.

La nouvelle donne militaire a engendré des mouvements et autres déplacements massifs de populations à l'intérieur de ces pays, vers des zones plus sûres, aux alentours des grandes villes ou des routes nationales. Plusieurs trafics illicites et autres réseaux de contrebandes employant des milliers de jeunes dans les zones d'insécurité ont vu le jour et prospèrent dans plusieurs localités du Niger, dans une impunité absolue qui favorise la prolifération des armes à feu illicites et le développement d'une économie locale basée sur le crime. Niamey a pris plusieurs mesures d'urgence dès les premières attaques intervenues le 8 février 2015 dans les villes de Bosso et Diffa, pour couper les sources de financement de *Boko Haram*. Parmi ces mesures d'urgence, on peut citer : l'interdiction de la pêche, de l'exploitation des taxis-motos, de la vente informelle du carburant en détail, de la culture du poivron, de la limitation de circulation de jour comme de nuit des engins motorisés dans les municipalités concernées par les attaques djihadistes, etc.

D'autres approches militaro-judiciaires ont également été planifiées dans le but de lutter efficacement contre l'insurrection djihadiste. Ainsi, des initiatives de dialogue pour une solution pacifique dans l'objectif de stabiliser et de consolider la paix ont été lancées et mises en œuvre par les autorités politiques et militaires dans toutes les zones exposées à l'instabilité et à la crise sécuritaire. Il n'en persiste pas moins qu'en dépit de tous les moyens déployés par l'État et ses partenaires stratégiques, l'insécurité occasionnée par les attaques de groupes terroristes a engendré d'importantes conséquences : assassinats ciblés, enlèvements de bétail, prélèvement de la *Zakat* sur les populations et enlèvements de personnes contre des rançons. Ces phénomènes violents ont gagné d'autres localités et demeurent des pratiques très courantes dans certaines communes relevant des régions exposées à la crise sécuritaire. Si les actions concrètes ont été menées pour contenir la poussée djihadiste, des changements sont attendus de la part des différents acteurs, de nouvelles autorités militaires du Niger et des États de l'AES pour venir à bout de cette violence privée des groupes terroristes. C'est en partie l'incapacité de l'opération Barkhane de mettre fin à cette situation qui explique le départ de celle-ci du Niger, comme d'autres pays du Sahel, clôturant la longue page des interventions militaires françaises en Afrique subsaharienne.

Eugène BERG



**Henry LAURENS**

***Question juive, problème arabe (1798-2001)***

Paris, Fayard, 2024, 752 p.

On a souvent qualifié le conflit israélo-arabe ou le conflit israélo-palestinien de « guerre de Cent ans ». Mais c'est une période beaucoup plus large qu'a choisi de décrire et d'évaluer le grand orientaliste, professeur au Collège de France, auteur d'une liste impressionnante d'ouvrages dont une *Question de la Palestine* en cinq volumes aux éditions Fayard. En fait, la fameuse question date du Traité de *Küçük Kaynarca* (1774)<sup>2</sup>, quand la Sublime Porte a cédé pour la première fois la Crimée à l'influence d'une puissance étrangère en échange pour le Sultan de voir reconnaître le protecteur des musulmans.

Depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, le mot « question » est entré dans le langage politique comme sujet d'intérêt n'ayant pas de solution évidente. Le XX<sup>e</sup> siècle a posé la « question » de la Palestine, mais elle s'appuie sur ce que le XIX<sup>e</sup> siècle avait posé comme la « question juive », dont la solution apparente est sa mutation en « problème arabe ». D'ailleurs, le père d'Israël, David Ben Gourion, l'avait affirmé dès 1929 en venant porter la contradiction à une réunion de *Brit Shalom*, association d'intellectuels juifs partisans d'un État palestinien binational : la première victoire du sionisme est d'avoir transformé la question juive en problème arabe. L'objectif du sionisme n'est pas de créer une identité palestinienne commune aux Juifs et aux Arabes, mais de créer un État juif qui devrait nécessairement s'accommoder d'une minorité arabe. Tout son discours se structure sur le refus d'admettre l'existence d'un peuple arabe palestinien. On voit là la parfaite continuité de la politique d'Israël, quelle que soit la couleur politique de leurs dirigeants, de Ben Gourion<sup>3</sup> à Benyamin Netanyahou<sup>4</sup>. Le drame du XX<sup>e</sup> siècle réside donc dans le transfert de

2. Du turc, « petite source chaude », nom de la localité turque où fut signé ce traité. Aussi orthographié à tort : « traité de Kutchuk-Kainardji » en français (il faudrait dire Kutchuk-Kainardja). Voir : Deny Jean, Portal Roger, « Orthographe à modifier : Le traité de Küçük Kaynarca (1774) », dans *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, Tome 9, N° 3, Presses Universitaires de France, Juillet-Septembre 1962, p. 240).

3. Premier chef d'État (provisoire) de l'État d'Israël (1948), Ministre de la Défense et Premier ministre d'Israël (1948-54 et 1955-63), et membre de la *Knesset* (1949-70).

4. Premier ministre actuel d'Israël (1996-1999, 2009-2021, et depuis décembre 2022), président du *Likoud* (1993-1999 et actuellement depuis 2005) et ancien ministre (Finances, Affaires étrangères, Défense).

la question juive en problème palestinien, une vision qui n'est pas acceptée par le gouvernement actuel de Benjamin Netanyahu.

Le monument qu'édifie Henry Laurens comporte bien des salles, que l'on se met à visiter ou découvrir successivement. Origines de l'antisémitisme, qui remonte à l'Antiquité. L'Émancipation, fille des Lumières et de la Révolution française. Un premier point de cristallisation se situe au cours des années 1880. Les territoires nouveaux acquis par la Russie tsariste du fait des partages de la Pologne et de l'incorporation de l'Ukraine vont connaître une forte expansion démographique juive dans un contexte de tensions entre catholiques et orthodoxes, Polonais et Russes. L'assassinat d'Alexandre II, le 13 mars 1881, va provoquer une vague d'antisémitisme, massacres, pogroms et susciter un mouvement massif de départs des populations juives vers l'Occident, au premier chef vers les États-Unis, ce qui créera le puissant lobby juif, qui pèsera sur la politique américaine. C'est à ce moment que naît la théorie du complot qui revêt la forme du *Protocole des Sages de Sion* et que le nationalisme juif prend son essor et son envol avec l'affaire Dreyfus : *L'État des juifs* de Théodore Herzl paraît en 1896. L'immigration juive se dirige de plus en plus vers la Palestine : elle se heurte à l'identité palestinienne. Ce sera le tournant de 1908 : l'Organisation sioniste fondée par Herzl s'installe en Palestine.

C'est dans le contexte tumultueux de l'automne 1917 qu'est adoptée, le 2 novembre 1917, la « déclaration Balfour », décision unilatérale sur la création d'un « Foyer National juif » en Palestine. Les Français, prenant en compte l'opinion musulmane d'Afrique du Nord, parlent d'« établissement juif ». Ce sera le début des affrontements qu'Henry Laurens décrit avec minutie. Après la Première Guerre mondiale est mis en place le mandat britannique sur la Palestine, dont le premier Haut-Commissaire sera sir Herbert Samuel, premier juif non converti à accéder à un poste ministériel en Grande-Bretagne. Les institutions sont mises en place, l'immigration juive est restreinte (Londres essaiera de s'y tenir). Face au refus des Arabes du Foyer national, les discussions échouent et on sait que le drame se prolongera jusqu'aux accords de Camp David de septembre 1978 ou des accords d'Abraham de 2020. Une grande partie des développements de l'ouvrage est consacrée à cette spirale sans fin, tissée de tensions, de guerres des mondes, de montée des périls, de lignes rouges, et conflits, et politique des « non » qui se succèdent, s'opposent et se superposent.

Le dernier triptyque des non fut celui de Netanyahu, lors de son accession au pouvoir en 1996 : non à la création d'un État palestinien, non à un partage de Jérusalem, non au retour des réfugiés.

Avant que l'Assemblée générale des Nations Unies n'adopte son plan de partage, le 29 novembre 1947, il est intéressant de noter que la Commission royale britannique en avait déjà proposé un, dans son rapport du 7 juillet 1937. Une enclave comprenant Jérusalem et Bethléem avec un corridor donnant accès à la mer à Jaffa resterait sous mandat en raison de la présence des lieux saints. L'État arabe disposerait de la Palestine centrale où il n'existe pratiquement aucune colonie juive. Le territoire de l'État juif devra prendre en compte les régions où se trouvent actuellement les Juifs, c'est-à-dire les littoraux et le nord de la Palestine avec la nécessité d'assurer suffisamment d'espace pour la future immigration juive. À la fin de la période transitoire, l'État juif et l'État arabe concluront des traités d'alliance avec la Grande-Bretagne. Par la suite, on sait que Londres, surchargée de tâches, renoncera à son rôle d'honnête courtier en pliant bagage juste avant la proclamation, le 14 mai 1948, de l'État d'Israël, laissant les deux parties face à face, qui s'engagèrent dans une série de guerres sans fin, dont on peut se demander quand un terme y sera apporté. Mais ajoutait, c'est ce que l'on appellera l'« option jordanienne », la part arabe de la Palestine aurait fusionné avec la Transjordanie pour former une entité unique. Ce beau plan, au demeurant assez difficile à mettre en œuvre s'avéra « mort-né », comme fut celui du plan de partage de 1947. Celui-ci fut adopté par 33 voix pour, 13 contre et 10 abstentions. Henry Laurens remarque que parmi les 33 pays aucun n'appartient au monde récemment décolonisé, et ils sont tous de tradition chrétienne. Les 13 opposants ont tous accédé à l'indépendance ou ont été libérés de l'hégémonie directe occidentale depuis la Première Guerre mondiale et aucun n'est de tradition chrétienne (la situation du Liban est particulière). Ce clivage reproduit peu à peu la division actuelle entre l'Occident collectif et le Sud global, mise en avant par Vladimir Poutine, la Russie, se voulant un État multiethnique et multi-confessionnel... Il est vrai que si le vote était intervenu quelques années après, avec l'émergence du Tiers monde, il aurait pris une toute autre tournure.

Après la guerre de 1948-1949 et les armistices de Rhodes, ce fut la longue période d'un demi-siècle de la paix introuvable. L'afflux des réfugiés palestiniens dans les pays arabes voisins a reposé plus largement la question de l'identité arabe qui distinguait l'existence d'une « nation » (*umma*) arabe et de « peuples » (*sha'b*) régionaux. Les Palestiniens se sont vus, dans la plupart des pays arabes, accordé la totalité des droits civils, mais non la nationalité, car la plupart de leurs codes de la nationalité, après avoir opté pour le droit du sol, ont adopté le droit du sang. Le père est le seul à transmettre la nationalité et le statut personnel. Si un homme palestinien épouse une non palestinienne, leurs enfants sont apatrides. Ainsi la nature des sociétés arabes a rendu impossible la disparition de l'identité palestinienne.

Henry Laurens, analyse donc en profondeur les étapes essentielles du conflit israélo-arabe, qu'il replace dans son contexte régional et mondial, jusqu'à la chute de l'URSS (déc. 1991), la conférence de Madrid (oct.-nov. 1991) et les accords d'Oslo, signés à la Maison-Blanche, le 13 septembre 1993. Le fragile espoir d'une paix perdura jusqu'à l'assassinat de Yitzhak Rabin<sup>5</sup>, le 4 novembre 1995 à l'issue d'une manifestation pour la paix ayant rassemblé 100 000 personnes. Jamais auparavant la société israélienne n'aura été autant polarisée. Benjamin Netanyahu en cueillera momentanément les fruits en battant Shimon Peres, l'« éternel perdant », aux élections du 29 mai, mais d'une courte tête, 50,4 % des voix. Ce faible pourcentage qui persiste en raison du système de la proportionnelle intégrale au niveau national rend bien difficile, sinon quasi-impossible toute solution durable au problème palestinien, acceptée par la majorité de la population israélienne. Le dernier chapitre de l'ouvrage, « l'échec du processus de paix », illustre bien ce blocage institutionnel, idéologique, sécuritaire, religieux et social. Les négociations de Camp David II (Juillet 2000), menées sous la médiation de Bill Clinton, furent celles qui s'approchèrent le plus d'un accord final comme l'indique la déclaration finale du 25 juillet dont on lira avec nostalgie le contenu empli encore d'espoir. À Taba, en Égypte, en janvier 2001, Israël présenta une carte laissant 92 % de la Cisjordanie aux Palestiniens qui exigent une carte avec 96 % de la Palestine, incluant Jérusalem-Est.

Au terme de cette vaste rétrospective qui s'arrête en 2001 – un autre ouvrage devra couvrir le premier quart du XXI<sup>e</sup> siècle – on voit qu'une paix juste et durable requiert la rencontre de six principes connus : la reconnaissance par les Palestiniens d'Israël comme État juif et démocratique. L'OLP (Organisation de Libération de la Palestine) l'a fait en 1998 en modifiant sa Charte de 1968, mais non le *Hamas*<sup>6</sup>, le *Jihad islamique palestinien*<sup>7</sup> et l'Iran. La création d'un État palestinien démilitarisé, ce qui reste nié par le gouvernement israélien. La partition de Jérusalem. L'évacuation des nombreuses implantations, ce qui était encore possible quand la population juive en Cisjordanie se comptait en milliers, alors qu'elle approche maintenant les 500 000. Le renoncement du droit au retour des Palestiniens. Barak fera porter la responsabilité de l'échec sur le refus palestinien de reconnaître les droits historiques du peuple juif et sur la volonté de revenir à l'avant 1948. Pour Henry Laurens, cela fait apparaître l'insécurité existentielle de l'État d'Israël due

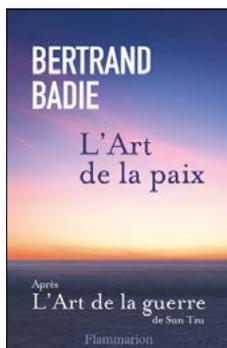
5. Premier ministre d'Israël (1974-77, 1992-95), ministre de la Défense (1984-90, 1992-95).

6. Littéralement : « ferveur, zèle » ; acronyme de *harakat al-muqāwma al-'islāmiyya* (« Mouvement de résistance islamique »).

7. *Harakat al-Jihad al-Islami fi Filastīn*.

à son déficit de légitimité au Moyen-Orient. Les choses ont bien changé depuis. Il ajoute qu'il n'est tout simplement pas envisageable pour les Palestiniens d'admettre la validité de l'État d'Israël comme État juif, si cela sous-entend la légitimité de leur expulsion. Il termine sur une note bien pessimiste : l'enfermement dans la violence est le corollaire du renforcement de la colonisation, ce qui rend impossible toute solution politique, en dépit des discours incantatoires des différents éléments de la communauté internationale sur les deux États à établir. Mais c'était hier, aujourd'hui un quart de siècle plus tard, « bien des paramètres ont changé », mais si la question juive persiste sous forme d'un regain d'antisémitisme, le problème palestinien que l'on avait cru avoir disparu avant le 7 octobre 2023 a resurgi plus dramatiquement que jamais. « *Lorsque le malheur touche l'homme, il est plein d'impatience ; et lorsque le bonheur l'atteint, il devient insolent.* » Sourate LXX, 20 – 21

Eugène BERG



**Bertrand BADIE**

*L'Art de la paix, après l'Art de la guerre de Sun Tzu*

Paris, Flammarion, 2024, 242 p.

À l'heure des « guerres en chaîne », titre d'un ouvrage de Raymond Aron paru en 1951, soit un an après le déclenchement de la guerre de Corée, réfléchir sur la paix, et plus encore sur une culture ou un art de la paix s'avère aussi nécessaire que redoutable. Professeur émérite de relations internationales à Sciences Po Paris, auteur d'une œuvre importante portant tant sur l'histoire, que la sociologie ou l'éthique des relations internationales, Bertrand Badie, qui a constamment critiqué la diplomatie des clubs, des cercles fermés – forme aristocratique de la diplomatie qu'il cherche à remplacer par la *vox populi* de la communauté internationale, aborde à son tour ce beau sujet. En se plaçant dans la suite du fameux traité de Sun Tzu, il démontre à la fois son ambition et l'étendue du sujet abordé. Pierre Chauvu s'en tenait lui aux « *Leçons pour la paix* » (éd. du Cerf, 2006).

Évoquer l'art et non la science de la paix témoigne d'emblée de l'orientation de l'ouvrage, car à aucun moment son auteur n'aborde la place que l'intelligence artificielle (IA), qui sera certainement amenée à jouer dans les années à venir dans l'établissement de la paix, hypothèse qu'il juge bien dangereuse. Car pour lui ce processus ou plutôt cet état qu'est la paix relève plus de l'esprit de finesse que de géométrie. Après tout, on a souvent évoqué l'art de la paix : Margaret Macmillan

intitule son ouvrage *Les artisans de la paix*, dans lequel elle montre comment Llyod George, Clemenceau et Wilson ont redessiné la carte du monde (J.C. Lattès, 2006, 660 p.). Pourtant, Plutarque indiqua que Solon appliquait à la politique le concept de parité géométrique en rappelant l'importance de l'égalité entre les différentes classes de la société, la parité évitant le désordre civil. Cette notion a par la suite été étendue à la politique extérieure pour démontrer qu'une guerre pouvait difficilement éclater lorsque l'équilibre des forces (*balance of power*) est respecté. On érigea « l'équilibre de la terreur » en pilier central des relations Est- Ouest.

Avant d'aborder le cœur de son sujet, Bertrand Badie se livre à un court parcours sémantique. *Pax*, provient de *pactum*, qui ne désigne pas un état, mais une action, c'est une convention conclue entre deux partenaires, pour régler un différend, mettre fin à une guerre, et mieux encore – fait plus rare – pour l'éviter. À ses yeux, c'est donc un compromis plus qu'un idéal, un absolu ou, ajoutons-le, un horizon. On voit que la paix est pour lui beaucoup plus que l'intervalle entre deux guerres comme on l'enseigne aux aspirants diplomates – ou tout simplement l'absence de guerre. Noble conception que de concevoir la paix comme un état d'âme, une quiétude. Ce fut en fait la tradition hindoue qui recommandait une sorte de refus de l'hégémonie et de l'agression contre les peuples appartenant à un autre type de culture (*Mahabharata*, XXVVI, 25), ce qui aux yeux de certains explique la stagnation de la civilisation hindoue. Dans l'art de gouverner selon *l'Arthashastra* de Kautilya, la paix est « l'absence de perturbation dans la jouissance des fruits de son travail ». Après l'indépendance de l'Inde, ce fut la politique du pandit Nehru que de prôner la paix afin de consacrer toutes les ressources du jeune État au développement, en conduisant une politique de non-alignement à l'écart des blocs, en vue de ne pas être entraîné par eux dans la guerre. Ce faisant, Bertrand Badie est en plein accord avec le philosophe Carlo Ossola, ex-professeur au Collège de France qui, dans la *Vie simple* (Belles Lettres, 2013) écrivait : « la paix est une vertu inconditionnelle... ; elle n'est pas le fruit de négociations, mais une attitude préalable envers tous les hommes ». Pour tous deux, la paix est une « vigilance fiévreuse », idée qu'ils puisent chez Kant qui, dans *Vers la paix perpétuelle*, avait bien expliqué qu'un traité de paix n'est pas la paix elle-même puisqu'il résulte d'une négociation qui peut cesser à tout moment, puis d'une entente, qui par essence reste fragile puisqu'elle peut être remise en cause à tout moment. Alors que la paix que proclament Ossola et Badie est un principe absolu, derrière lequel le philosophe décèle l'héritage présocratique, pythagorique de l'idée d'harmonie des sphères. Noble pensée, bien éloignée du tissage laborieux auquel se livrent les diplomates depuis des siècles ! Mais au-delà de ce qui peut paraître comme une douce utopie se cache une des règles

indispensables à l'établissement de toute paix durable. La paix est le moment où l'on devient la voix des autres, affirmait Charles de Foucauld. *Opus iustitiae pax*, la paix est le fruit de la justice, passage d'Isaïe dans *la Vulgate* : « *L'œuvre de justice sera la paix et le fruit de la justice le repos et la sécurité pour l'éternité* », expression que reprendra Saint Thomas d'Aquin dans sa *Summa Theologiae*. On sent que les sages donnent à la paix le sens que le mot revêtit à partir du XI<sup>e</sup> siècle, à savoir un état intérieur, d'abord dans un contexte religieux (1050) puis à propos du sentiment de calme que procure une situation (1160-1174), dans plusieurs locutions, comme être en paix. En délaissant le sens premier de paix, qui résulte d'une convention et d'un équilibre entre humains au profit d'une disposition d'esprit, d'une véritable parousie, ne se fixe-t-on pas d'emblée un horizon difficilement atteignable, en tout cas le plus souvent hors de portée ? Mais mieux que d'être chrétien, il faut s'efforcer de l'être, disait Kierkegaard.

À Rome, le mot *Pax* signifiait l'ordre tant intérieur qu'extérieur, idée d'ordre conçue du point de vue juridique et matérialisé par une relation juridique, le pacte. Celui-ci incarne une liaison contractuelle non pas inspirée par la divinité comme dans la civilisation hébraïque (*Jahvé*, dit Max Weber, a été le Dieu de l'union contractuelle du peuple élu), mais fondée sur l'idée d'autorité publique, de pouvoir constitué. Il s'agit donc d'une relation d'ordre politique et juridique. Bertrand Badie penche, de son côté, plutôt vers le modèle figuré par le mot grec *eirini* que l'on retrouve dans *Eiréné*, comédie d'Aristophane, qui d'ailleurs veut dire la Paix. Concept au contenu plus socio-économique que normatif. Ce terme, qui lui aussi signifiait à l'origine ordre et unité, suivit une évolution sémantique complexe tout au long de l'histoire politique et sociale de la *Polis* grecque. Mais surtout lui fut adjoint par la suite l'idée de prospérité, et c'est cette mutation qu'explore à fond notre auteur pour lequel la souffrance sociale, qu'elle soit matérielle ou morale, est l'obstacle principal à la paix. À la paix ou à la stabilité ? Il y a plus qu'une nuance entre les deux termes. Car, il le répète à l'abondance, la non-guerre n'est pas la paix. Dans cet esprit, ni la paix hégémonique (celle des Empires), ni la paix par l'équilibre, ni celle par transaction fragile par nature, ne sont la solution. Et de dénoncer, les marchandages (*bargaining*), qui ne sont pour lui que de simples trêves, comme pour en alimenter la précarité. Les accords de paix ne mettent plus fin aux guerres. La négociation interétatique perd alors tout son sens. Autant d'affirmations que l'histoire et l'actualité ne confirment pas vraiment, et l'on pourra discuter à l'infini sur ces questions. Significative est à cet égard l'évolution des Verts allemands, *die Grünen*, dont le programme fondateur « *Das Bundesprogramm* » de 1890 stipulait : « *La politique étrangère écologique est une politique non-violente... La non-violence*

*ne signifie pas la capitulation, mais la garantie de la paix et de la vie par des moyens politiques plutôt que par des moyens militaires...* » Les Verts ne sont-ils pas devenus aujourd'hui un des moteurs du militarisme allemand, reprochant au chancelier Olaf Scholtz son refus de livrer à l'Ukraine les missiles *Taurus* à longue portée ?

Mais Bertrand Badie poursuit son effort tendant à libérer la paix de sa seule tutelle étatique et de son envers guerrier, ce qui dans le monde globalisé qui révèle chaque jour l'urgence de besoins inédits, n'a pour lui rien d'utopique. Il se réfère sur ce point à un rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) datant de 1994, énonçant les sept souffrances qu'il conviendrait d'éradiquer pour atteindre un état de paix, global, juste et durable, on dirait aujourd'hui inclusive : insécurité alimentaire, sanitaire, climatique, économique, culturelle (visant la fragilité des minorités culturelles), individuelles (les droits de la personne) et politique (la faiblesse ou l'absence des institutions. Ce texte, qui a été enrichi par la suite par les dix-sept objectifs de développement durable, reflète bien l'esprit de son époque, celle de la fin de la guerre froide, de la fin de l'histoire et dans la croyance en un monde enfin réuni autour d'un socle de valeurs communes. En quittant l'accord de Paris sur la climat, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'accord de l'OCDE<sup>8</sup> sur la taxation minimum des multinationales, Donald Trump n'a-t-il pas asséné un coup d'éclat à ces nobles principes ? De fait, depuis bien des lustres, on s'éloigne chaque jour davantage de la noble cause de l'intégration sociale internationale. Cette dernière ne doit-elle pas d'abord être conçue à l'échelle régionale, subrégionale ou continentale ? Aboutir, construire, forger la paix, suppose créer la confiance, ce que Talleyrand formulait sans cynisme en proclamant que les meilleurs accords étaient ceux des arrière-pensées ! Bertrand Badie poursuit son chemin en dressant une couronne de beaux principes : l'égalité des genres, un atout pour la paix, le mépris crée la méfiance, l'humiliation est source de péril et l'on sait bien que la liste des humiliés est longue et s'alourdit sans cesse. Faut-il attendre un nouveau Dostoïevski pour ajouter un autre tome à ses « *Humiliés et Offensés* » ?

D'où l'appel quasi désespéré de l'auteur qui en appelle à une rigoureuse action en amont, par un effort de réduction des facteurs socio-économiques qui sont à la racine des conflits. Paul VI n'avait-il pas proclamé déjà en 1964 que « *Le développement était le nouveau nom de la paix* » ? Bertrand Badie va plus loin : prévenir le conflit plutôt que le guérir, insiste-t-il. Mais rares ont été dans l'histoire les guerres ou affrontements évités, sauf en cas de montée aux extrêmes comme

8. Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).

à Berlin (1948, 1961) ou lors de la crise des missiles à Cuba en octobre 1962, dans un contexte très particulier. Vaste et beau programme ! Qui s'en chargera, quand, combien de temps, à quel coût ? L'ONU, le département des opérations de maintien de la paix (OMP) fait ce qu'il peut avec des moyens bien limités et l'on sait que l'heure n'est plus à la préservation de la paix, mais à la préparation de la guerre contre la Russie. Rarement, depuis des décennies, s'est-on autant éloigné de la notion kantienne de sécurité commune dans l'intérêt de tous, qui est bien plus qu'une sécurité collective qui reste soumise à une addition de choix individuels plus ou moins agrégés. Le spectacle affligeant du chaos planétaire ne décourage pas Bertrand Badie qui, comme un Sisyphe heureux, hisse page par page son crédo optimiste en préconisant la création d'écoles formant à la paix. Ce pour replacer l'Homme au centre du jeu et des enjeux d'une paix réelle. Ce pour socialiser l'humain à ce rôle de faiseur de paix, et le conduire vers la sympathie des âmes. N'était-ce pas l'un des objectifs de l'UNESCO à sa fondation ? Elle plaide pour une compétence mondialisée par un changement des programmes scolaires et une recomposition des attitudes : on sait que bien des États autoritaires l'ont effectué, mais dans le sens diamétralement opposé.

En 335 avant notre ère, l'Athénien Isocrate écrivit un discours sur la paix où, tout en critiquant les partis qui soutiennent la guerre, il montre que la paix doit être comprise en étroite relation avec la démocratie, menacée de destruction par la guerre. Il s'est avéré ainsi le premier penseur à établir une liaison directe entre structures politiques et idée de paix. Bertrand Badie s'inscrit dans ce glorieux sillage. Son plaidoyer sera-t-il entendu et l'art de la paix deviendra-t-il la chose du monde la mieux pratiquée ? *Pax optima rerum*, proclamait déjà Silius Italicus, belle maxime à laquelle répondait Empédocle avec son *Concordia discors*, la « *discordie dissonante* » selon lequel l'Univers reposait sur la lutte de deux éléments contraires, la « *discordie* » et l'« *amour* ». *Concordia discors* fut ensuite utilisé pour désigner une « paix armée » ou de « guerre froide » par Ovide (*Métamorphoses*, 1, 433). Nous y voilà une fois de plus revenus.

Eugène BERG



**Leslie VARENNE**

***Emmanuel au Sahel. Itinéraire d'une défaite***

Paris, Max Milo, 2024, 255 p.

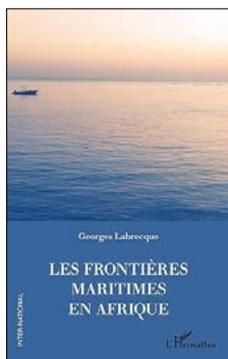
Journaliste d'investigation pendant vingt ans, spécialiste de l'Afrique, dresse le tableau implacable de ce qu'il convient bien d'appeler l'échec africain du président français. Un constat qui s'interrompt en avril 2024, date à laquelle s'est arrêté son manuscrit. Après le retrait de l'armée française de plusieurs pays d'Afrique, Paris souhaitait « moins de bases, plus d'écoles », annonçait le 23 janvier 2024 le ministère français des Affaires étrangères. Cette nouvelle démarche se caractérisera par des « initiatives » portant notamment sur le climat, l'éducation et la santé. « *Et nous le faisons d'abord au travers d'une évolution des partenariats de défense, et la fin des bases militaires. Ce qui est en cours aujourd'hui, c'est une restructuration des partenariats de défense dont la réflexion dure depuis deux ans.* » La France a déjà été contrainte d'évacuer ses troupes du Mali, du Burkina Faso et du Niger entre 2022 et 2023, après l'arrivée au pouvoir de juntes militaires qui se sont rapprochées de Moscou. Après le syndrome de Fachoda, voilà celui de Bamako. Depuis, le bilan s'est encore alourdi : à la fin 2024, le Tchad, puis le Sénégal ont aussi demandé le départ des troupes françaises. Certes, Paris avait prévu de réduire ses effectifs dans le cadre d'une reconfiguration de sa présence militaire sur le continent africain. « *Les relations de la France avec les pays africains concernés ne se limitent pas aux questions de défense. Cependant, elles sont caractérisées par des partenariats denses, des liens humains et culturels profonds que nous renforçons et que nous continuerons à renforcer.* »

Tout semblait pourtant avoir bien commencé, quand Emmanuel Macron débarqua pour la première fois en Afrique, sur la base de Barkhane à Gao, au Mali, le 14 mai 2017, cinq jours après son élection. Sa « *détermination paraissait complète* » : « *L'opération Barkhane ne s'arrêtera que le jour où il n'y aura plus de terroristes islamistes dans la région et où la souveraineté pleine et entière des États du Sahel sera restaurée. Pas avant.* » Sept ans plus tard, les djihadistes sont de plus en plus nombreux et l'armée française a été obligée de quitter le Mali, le Burkina Faso, le Niger, et le Tchad devrait suivre à court ou moyen terme. La France a été une cible facile parce qu'elle était en première ligne. Son histoire coloniale, pas toujours bien assumée, son déploiement militaire, sa diplomatie hyperactive, ses leviers institutionnels exceptionnels (en particulier via le franc CFA, encore utilisé par quatorze pays), l'exposent dangereusement. Mais elle a trop souvent imposé sa manière de voir

et sa façon de faire, et n'a pas été vraiment à l'écoute des pays qu'elle cherchait à protéger. Ses interventions contre les islamistes armés au Sahel, qui ont coûté la vie à une soixantaine de nos soldats depuis dix ans, étaient méritoires. Mais les succès tactiques engrangés (avec l'élimination de quelque 3000 djihadistes<sup>9</sup>, et quelques chefs importants) n'ont pas réussi à venir à bout de la menace. Au contraire, l'insurrection s'est étendue et a métastasé dans plusieurs pays ouest-africains ! L'échec est patent, et les populations africaines l'imputent d'abord à la France quand elles ne vont pas jusqu'à la soupçonner de collusion avec les islamistes.

Cette débâcle n'est pas militaire, c'est une déroute politique. Avec la fin de son influence en Afrique, la France a affaibli son armée, a perdu la plupart de ses 14 alliés aux Nations Unies et sa voix singulière en Europe et sur la scène internationale. Dans cet essai, Leslie Varenne retrace l'itinéraire d'Emmanuel Macron en Afrique depuis 2017. Elle raconte une longue suite de manque de stratégie, de vision, de méconnaissance des réalités africaines, d'approches technocratiques, d'erreurs, de contretemps. À cet inventaire, il faut ajouter la personnalité d'Emmanuel Macron et ses relations avec ses pairs, qu'il convoque un jour à Pau pour les sermonner, puis se plaint à la fin de leur ingratitude. Belle cécité française qui a consisté à désigner des ambassadeurs LGBT, à mener une politique des visas jugée discriminatoire, à réduire l'aide au développement et à nommer à la tête de l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie) une anglophone, ancienne ministre des Affaires étrangères du Rwanda qui ne cache plus son intervention directe en République Démocratique du Congo (RDC), le plus grand pays francophone du monde.

Eugène BERG



**Georges LABRECQUE**

*Les frontières maritimes en Afrique*

Paris, L'Harmattan, 2024, 310 p.

L'Afrique, aux côtes peu découpées baignées dans l'océan Atlantique et l'océan Indien par de vastes espaces maritimes, comporte des plateaux continentaux élargis qui sont ou seront délimités. Les deux autres espaces maritimes, la Méditerranée et la mer Rouge, sont des mers semi-fermées qui sont des lieux de passage verrouillés par des détroits stratégiques. Les ressources halieutiques et pétrolières de ce

9. Diawara Malick (propos recueillis), « Niger : « Les djihadistes doivent se frotter les mains ! » », *Le Point* (site internet), 2 août 2023, lien : [https://www.lepoint.fr/afrique/niger-les-djihadistes-doivent-se-frotter-les-mains-02-08-2023-2530408\\_3826.php#11](https://www.lepoint.fr/afrique/niger-les-djihadistes-doivent-se-frotter-les-mains-02-08-2023-2530408_3826.php#11) (consulté le 3 février 2025).

continent sont importantes et d'autant plus précieuses que l'économie y est fragile et en lutte contre de multiples difficultés liées à l'exploitation de la mer : migrations clandestines, pêche illégale, changements climatiques, hausse du niveau des mers, pollutions, immobilisations et arraisonnements de navires étrangers, piraterie, terrorisme.

Trente-sept des cinquante-quatre États africains sont côtiers, y compris quelques-uns qui sont archipélagiques, et c'est sans compter de nombreuses îles sous la souveraineté d'États européens (Espagne, Portugal et France). Les quatorze pays sans façade maritime et ceux dits géographiquement désavantagés sont intéressés, eux aussi, aux espaces maritimes dans la mesure où la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (la CNUDM) leur reconnaît non seulement un droit de transit à la mer, et depuis la mer à travers les territoires des États qui les enclavent, mais aussi, à certaines conditions, un droit aux ressources biologiques dans les zones économiques exclusives (les ZEE<sup>10</sup>) des États côtiers de la même région ou sous-région.

Ces ZEE (jusqu'à 200 milles marins des côtes<sup>11</sup>), ainsi que les mers territoriales (12 milles marins<sup>12</sup>), les zones contiguës (24 milles marins<sup>13</sup>) et les plateaux continentaux (350 milles<sup>14</sup> et même plus s'il est prouvé que la terre se prolonge au-delà), sont délimités ou à délimiter entre les États côtiers qui ont les côtes attenantes ou des côtes opposées. Dans les cas les plus nombreux, les côtes y sont adjacentes, et les frontières maritimes se trouvent alors en aval des frontières terrestres ou fluviales. Et il va sans dire que si ces dernières sont disputées, les frontières maritimes seront d'autant plus difficiles à délimiter. Déjà en 1960, la France pour le Sénégal et le Portugal pour la Guinée portugaise (l'actuelle Guinée-Bissau) concluent, par échange de notes, un accord de délimitation maritime au-delà de la mer territoriale, le premier en Afrique et le sixième au monde, accord qui sera examiné dans l'affaire *Guinée-Bissau / Sénégal* par un Tribunal d'arbitrage décidant en 1989 – mais non sans une forte dissidence – que le principe de l'*uti possidetis*<sup>15</sup> s'applique aussi aux

10. Les Zones Économiques Exclusives (ZEE) sont, d'après le droit de la mer, les espaces maritimes sur lesquels un État côtier exerce des droits souverains et économiques en matière d'exploitation et d'usage des ressources naturelles. Elles s'étendent à partir des « lignes de base » de l'État jusqu'à 200 milles marins de ses côtes au maximum.

11. Soit environ 370,4 km.

12. Environ 22,2 km.

13. Environ 44,4 km.

14. Environ 648,2 km.

15. Ou aussi appelé en droit international *principe de l'intangibilité des frontières*, visant à assurer le respect des limites territoriales d'un État au moment de son indépendance.

frontières maritimes ; puis en 1991 la Cour Internationale de Justice (CIJ) rejette une demande en nullité de la sentence. Enfin, en 1993, les deux États négocient un accord concernant l'exploitation conjointe des ressources biologiques et minérales de la mer. Les tribunaux jouent en effet un rôle important en matière de délimitation maritime, et l'on estime que sur les 24 frontières actuellement délimitées à travers le monde par voie juridictionnelle et au-delà de la mer territoriale de 12 milles marins, les pays d'Afrique à eux seuls en dénombrent 9 (CIJ).

Au total, l'Afrique, de ses 71 frontières maritimes, en compte 30 qui sont délimitées (42 %) dont 9 par voie juridictionnelle (30 %), et si on incluait la frontière *Gabon / Guinée équatoriale* comme étant actuellement délimitée, on arriverait à 32 %. De ces 30 frontières délimitées, 20 sont multifonctionnelles, 8 uni-fonctionnelles et 2 omni-fonctionnelles ; 10 sont entre des côtes adjacentes, 18 entre des côtes opposées et 2 en situation mixte ; 14 frontières sont tracées selon une ligne d'équidistance stricte, 5 selon une équidistance modifiée, 4 coïncident avec une ligne astronomique (azimut ou parallèle de latitude) et 7 selon des méthodes composites ; enfin, 5 des 30 lignes sont assorties d'une zone conjointe d'exploration et d'exploitation, par exemple la zone établie en 1993 entre la Guinée-Bissau et le Sénégal après la délimitation de leur frontière en 1989. À l'inverse, quelques zones ont été établies en l'absence d'accords de délimitation, comme celle convenue en 1974 entre le Soudan et l'Arabie saoudite ou celle conclue en 2001 entre le Nigeria et São Tomé et Príncipe.

C'est dire tout l'intérêt de cet ouvrage, qui au-delà de sa technicité couvre une gamme de sujets qui détermineront dans une large mesure l'avenir du continent africain, qui sera aussi le nôtre

Eugène BERG



**Firmin KRÉKRÉ**

*Essai sur les nouveaux défis de sécurité en Afrique*

Paris, L'Harmattan (coll. Harmattan-Côte d'Ivoire),  
2024, 104 p.

Et :



### *Traité de terrorisme en Afrique*

Paris, L'Harmattan (coll. Harmattan-Côte d'Ivoire),  
2024, 216 p.

Le professeur Firmin Krékéré, ancien Secrétaire général de l'Agence Nationale de Stratégie et d'Intelligence (ANSI) – le service principal de renseignement ivoirien – sous le régime de l'ancien chef d'État Laurent Gbagbo (2000-2011), vient de sortir deux livres sur les défis de sécurité en Afrique de l'Ouest. Une analyse intéressante, vue de l'intérieur, à l'heure du retrait des forces militaires françaises de la quasi-totalité du continent africain, en dehors de Djibouti où s'est récemment rendu Emmanuel Macron.

C'est le golfe de Guinée, qui retient son attention. Il est le débouché naturel de la région saharo-sahélienne, victime de son enclavement. Une région de quelque 5 millions de km<sup>2</sup>, donc de premier ordre, dont l'horizontale s'étire du Sénégal à l'Érythrée et Djibouti, et la transversale court de la Libye du Sud au golfe de Guinée. Le projet russe qui s'appuie sur ses amis et alliés de la région, du maréchal libyen Khalifa Haftar au colonel malien Assimi Goïta et au capitaine burkinabé Ibrahim Traoré, est de créer un corridor stratégique reliant la Libye du Sud au golfe de Guinée. Dès lors que les forces françaises et américaines ont été conduites à se retirer de la région, Moscou cherche à contourner l'échiquier ukrainien en entrant dans ce qui restait encore du pré carré français. On voit tout de suite que les points sensibles sont le Togo et le Bénin.

Entité régionale en cours de reclassement, tel apparaît en premier lieu le golfe de Guinée. Géoeconomique, du fait de sa confirmation comme « zone utile » dans les découpages géopolitiques du XXI<sup>e</sup> siècle. Il s'inscrit dès lors dans le registre des « espaces convoités », des « espaces pivots » du monde non-occidental. La dimension de « *oil / diamond heartland* » (*heartland* du pétrole et du diamant) du monde tropical que la région a progressivement acquise du fait de l'une des arènes les plus décisives de la bordure occidentale du continent africain, du détroit de Gibraltar au cap de Bonne espérance. Entre ces deux extrémités se localise l'espace atlantique centre-oriental. Il comprend les secteurs des pays des rivières du Sud et le golfe de Guinée, dans son acception la plus large, c'est-à-dire du Cap des Palmes (Libéria) à l'Angola. Ainsi, le golfe de Guinée réalise une synthèse de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale. Au plan culturel, le golfe de Guinée constitue un pôle de

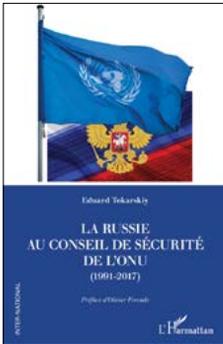
convergence des Afriques anglo-saxonne et Latine (Hispanophone, Francophone et Lusophone), de civilisations bantou et sahélienne, des religions chrétiennes, musulmane et animiste. D'un point de vue institutionnel, le golfe de Guinée peut être circonscrit au domaine maritime des huit États adhérents (membres et observateurs) à la commission du golfe de Guinée (CGC), créée au terme d'une réunion qui s'est tenue à Libreville (Gabon) les 18 et 19 novembre 1999. Il s'agit de l'Angola, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale, du Nigeria, de la République Démocratique du Congo (RDC) et de Sao Tome et Principe. Dans un environnement global déterminé par la peur du terrorisme et l'instabilité dans le Moyen-Orient, l'Afrique, et par surcoût le golfe de Guinée, est soudainement considérée comme une région stratégique ; la raison majeure en serait le pétrole.

Au terme d'une étude serrée des divers mouvements djihadistes, l'auteur décrit par le menu les méthodes impliquées dans le financement de l'extrémisme en Afrique de l'Ouest. Tout d'abord, le manque de sécurité dans la région du Sahel – en particulier le nord du Nigeria où sévit toujours *Boko Haram*, le Niger et le Mali – permet la contrebande effrénée d'argent, d'armes, de munitions, ainsi que d'autres ressources nécessaires (prises d'otages, etc.) pour les organisations terroristes. Il semble qu'il y a un recours accru aux entreprises et transactions commerciales légitimes pour financer le terrorisme. Plus précisément, afin de lever, déplacer et distribuer des fonds pour mener des activités terroristes, les terroristes et les groupes terroristes exploitent les difficultés politiques, socio-économiques et sécuritaires existantes, telles que : la pauvreté, les privations, la violence et l'instabilité politique ; la corruption et la mauvaise gouvernance ; la piètre surveillance des frontières et la porosité des frontières nationales ; la faiblesse de la coopération inter-agences au niveau des autorités nationales compétentes et l'insuffisance de la coopération internationale. L'analyse des différents cas conforte l'idée que des sommes considérables sont nécessaires pour mener des activités terroristes. Si l'exécution d'opérations ponctuelles nécessite de petites sommes d'argent, en revanche, le maintien d'une organisation terroriste y compris l'entretien de membres ainsi que de leurs familles et l'achat d'armes et d'autres matériels exige des montants conséquents. Le traitement des cas mentionnés ci-dessus, en particulier ceux du Burkina Faso, du Niger et du Nigeria met à nu plusieurs questions importantes en Afrique de l'Ouest en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme. Tout d'abord, la possession de grandes quantités d'argent et d'armes révèle la prévalence de l'argent liquide et de la contrebande d'armes dans la sous-région. Cela dévoile aussi la faiblesse de la sécurité des frontières, puisque les terroristes et les groupes terroristes se déplacent et opèrent à travers les frontières

sans détection ni entrave. Ces différents cas révèlent le manque de coopération et de collaboration, notamment de partage de l'information, entre les autorités compétentes dans la région.

L'insécurité et l'instabilité en Afrique de l'Ouest suscitent un environnement propice à l'extrémisme et au terrorisme. Les voies légales autant que traditionnelles (banques par exemple) et non-traditionnelles (par exemple le commerce, le trafic d'armes), sont utilisées pour recueillir des fonds ou les mettre entre les mains de groupes et d'individus terroristes. C'est pourquoi il est urgent pour toutes les parties prenantes de collaborer et de coopérer dans la lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest.

Eugène BERG



**Eduard TOKARSKIY**

***La Russie au Conseil de sécurité de l'ONU (1991-2017)***

Paris, L'Harmattan, 2014, 319 p.

En votant ensemble le 24 février au Conseil de sécurité une résolution portant sur l'Ukraine, États-Unis et Russie ont amorcé un spectaculaire renversement diplomatique appelé à faire date. Ce rapprochement sera-t-il durable ? L'avenir le dira et inscrira alors un quatrième temps à l'ouvrage d'Eduard Tokarskiy.

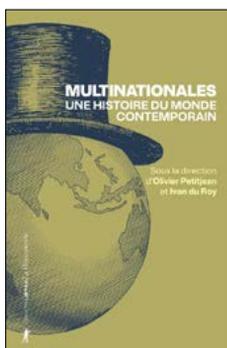
Depuis l'effondrement de l'URSS, la Russie de Boris Eltsine a cherché, avec une diplomatie qui s'ouvrit sous Kozyrev mais sans cesse tenue par les enjeux d'une puissance mondiale en déconfiture. Une décennie durant laquelle Moscou s'emploie à dégeler son action à l'ONU, longtemps otage des rapports de guerre froide des superpuissances de l'ordre international refondé en 1945, mais centrale dans la diplomatie internationale russe. Puis Moscou est passée de la coopération à la confrontation, au tournant de la guerre du Kosovo de 1999 que l'OTAN conduisit contre l'un de ses alliés historiques de la communauté slave et orthodoxe, la Serbie. Si Moscou n'alluma pas alors des contre-feux à la stabilisation de la zone balkanique par l'action de l'Union européenne (Mission Concordia) et de l'OSCE, c'est que la grande affaire internationale demeurait la lutte internationale contre les terrorismes après le 11 septembre 2001 et les attentats dans les pays européens en 2004-2005, avant la vague des années 2010, par laquelle Moscou justifiait sa contribution lors de la seconde guerre de Tchétchénie en 2000-2001, prolongée jusqu'en 2008, ou élargissait ses coopérations depuis l'Organisation de

Shanghai de 1995. D'où une position nuancée à l'ONU dont les organes sont des lieux d'échange, y compris pendant l'intervention d'une coalition américaine en Irak à compter de 2003.

À compter de la crise géorgienne de 2008, la recherche par Moscou d'un rôle mondial la conduit à reprendre pied : ici, la crise syrienne de 2011, dès après l'intervention occidentale en Libye, conduit à geler avec la Chine les solutions par l'ONU en mettant son veto à des projets de résolution ; là, en Afrique ou en Asie, en refusant de jouer le rôle de puissance stabilisatrice garante de l'ordre international en ses valeurs, jusqu'aux contestations des évolutions des pays d'Europe baltique et centrale vers une démocratie apaisée. Le Conseil de sécurité s'est alors polarisé entre un groupe occidental France-Royaume-Uni-États-Unis et un front sino-russe devenu l'ordinaire de l'ONU.

Dès lors, le choix de considérer la question ukrainienne comme une affaire interne a ouvert la troisième et une courte période. Jusque-là, il semble que la Russie avait trouvé un certain équilibre entre la possibilité d'agir de manière unilatérale et l'utilisation de l'ONU quand cela lui est favorable. Elle continuait d'utiliser le Conseil comme un organe qui lui permettait de bloquer les solutions inacceptables grâce à son droit de veto. On sait désormais que l'on est entré dans une nouvelle ère, aux contours encore incertains.

Eugène BERG



**Olivier PETITJEAN et Ivan DU ROY**  
***Multinationales. Une histoire du monde***  
***contemporain***

Paris, La Découverte, 2025, 864 p.

Qu'on les appelle multinationales ou sociétés transnationales, ces entreprises, dont le chiffre d'affaires dépasse le PIB de maints États, restent toujours largement méconnues. D'où la louable attention de ce groupe d'une cinquantaine d'auteurs de dresser un premier tableau d'ensemble, clair et accessible, de leur Histoire, depuis leur émergence jusqu'à aujourd'hui.

Si celle-ci est ancienne – la première filiale d'Air Liquide au Japon date de 1907 – elles ont véritablement surgi sur la scène mondiale en 1973 lors du coup d'État fomenté par ITT (*International Telephone and Telegraph*, fondée en 1920) contre le gouvernement de gauche d'Allende au Chili. Mais déjà la BP, que

Mossadegh avait nationalisée en Iran, avait organisé son renversement en 1953 par le biais de l'opération Ajax. Mais on ne saurait réduire la contribution des multinationales à ces seules dérives. Elles constituent un réseau maillé dans les ateliers, les magasins ou les *open spaces* – jusqu'aux tables, très masculines, des conseils d'administration – d'opportunités, d'intuitions, d'inventions, de révolutions techniques. Les dates présentées en avant dans cette histoire portent aussi bien sur des épisodes clés dans l'essor de certaines entreprises emblématiques comme *United Fruit*, *TotalEnergies*, *Google* ou *Nestlé* que sur les facteurs matériels, politiques, juridiques et géographiques qui ont rendu possible ou facilité cet essor. Loin d'être seulement une collection d'histoires individuelles, c'est aussi une histoire des multinationales dans leur ensemble.

Dans le débat public, on parle rarement de « multinationales » sinon de manière négative. Ce terme est également réducteur en ce qu'il met l'accent sur la dimension géographique. Il rend les multinationales lointaines et abstraites. Il peut donner l'impression qu'elles sont par définition des entreprises étrangères, venues d'ailleurs, et que, d'une certaine manière, les « champions nationaux » du CAC 40 (le principal indice boursier en France) – contre toute évidence – ne seraient pas inclus dans la définition. Cette focalisation géographique gomme d'autres facteurs de distinction tout aussi importants comme la taille ou la nature juridico-politique des entités dont nous parlons. Dans le débat public anglophone, on met d'ailleurs davantage l'accent sur ces facteurs en utilisant le terme *corporations* auquel sont parfois accolés des adjectifs tels que *multinational*, *transnational* ou *global*) par opposition aux simples *businesses*. En français, ces deux termes sont englobés dans le mot « entreprise », censé rendre compte aussi bien d'un géant comme *TotalEnergies* que du salon de coiffure du coin de la rue ou de la start-up.

Les relations entre les multinationales et les États, faites de tensions, mais aussi et surtout de collaborations actives, de laisser-faire, de zones grises et de pénétrations réciproques, sont bien plus riches et plus complexes. Nombre des multinationales dont nous parlons dans ce livre sont la propriété au moins partielle d'États, ou l'ont été à un moment de leur existence. L'expression « grande entreprise », fréquemment utilisée en français pour désigner ce que l'anglais nomme *corporation*, soit les grandes organisations économiques qui opèrent à une échelle dépassant le niveau local, permet d'atténuer ces défauts. Elle est occasionnellement employée dans ce livre comme équivalent de « multinationale ».

Depuis l'an 2000, l'ordre économique autrefois dominé par les États-Unis et l'Europe s'est élargi avec la montée en puissance d'autres régions du monde comme

la Chine, le Brésil ou l'Arabie saoudite. Les multinationales ont été confrontées à une accumulation de crises globales, autour d'enjeux comme le climat, l'instabilité financière ou l'explosion des inégalités, dans le cadre desquels le rôle des multinationales est de plus en plus pointé doigt. L'ordre juridique qui fait la puissance des multinationales est de plus en plus contesté, et des règles tentent de se mettre en place pour encadrer leurs activités, mais leur influence sur le politique réussit souvent à atténuer la portée de ces efforts. Plus puissantes que jamais, les multinationales sont désormais au pouvoir à la Maison-Blanche.

Eugène BERG



**Nicaise IBULA**

**Élections *timocratiques* et instabilité sociopolitique.  
L'Afrique entre la démocratie sauvage et la tyrannie  
de la majorité.**

Paris, L'Harmattan, 2025, 329 p.

Un peu partout en Afrique, les ratés d'une pseudo-démocratie qui ne répond à aucun principe universel de gouvernance ont engendré une instabilité sociopolitique persistante. Les élections réclamées à cor et à cri se sont révélées incapables de justifier tout le crédit dont elles sont affublées en tant que génitrice virtuelle de la démocratie. Les pays du Sahel connaissent, depuis 2020, une incroyable spirale de violences et des coups d'État impromptus qui s'inscrivent dans le contexte d'une lutte d'influence plus large entre l'Occident et la Russie en Afrique où, selon les experts, la montée du « sentiment anti-français » a laissé la porte ouverte au Kremlin. Les juntes militaires s'opposent à leurs gouvernements pro-français ou, mieux, à la démocratie « *françafricaine* » et envoient des messages belliqueux clairs dans ce sens à la France et à ses alliés occidentaux pour justifier ces coups d'État.

Les élections timocratiques sont pour l'auteur ces « élections fortement médiatisées » qui sont organisées de plus en plus pour légitimer le pouvoir des riches, des anciens dignitaires, des célébrités, des descendants de familles réputées ou encore des personnes choisies par les dirigeants. Certains sont même recommandés, voire imposés par l'étranger. Elles sont l'émanation de régimes semi-autoritaires qui font des scrutins d'abord un sujet de gloire, sinon de sécurité propre du dirigeant (gouvernement) qui les organise sans l'appui de la communauté internationale. Gonflé sous les projecteurs des médias nationaux et internationaux, le pouvoir organisateur fait le *show* (mise en scène et médiatisation à outrance) d'élections

pseudo démocratiques pendant qu'en réalité il cherche à justifier, au nom de la démocratie, le fait qu'il veut être seul à garder le dernier contrôle sur tous les leviers du pouvoir.

Pourtant, quelques pays dont l'Afrique du Sud, le Botswana, la Gambie, le Ghana, les îles Maurice, le Sénégal, soit 12 % des pays du continent africain, ont réussi à tirer leur épingle du jeu, réussissant à tenir à plusieurs reprises des élections crédibles et transparentes, et à organiser un système démocratique décent respectant les principes universels. D'autres nouvelles expériences se sont révélées concluantes dans quelques autres pays qui se sont ouverts à la démocratie comme la Zambie et le Malawi, laissant entrevoir des possibilités de rédemption sur le long terme.

Si donc quelques pays africains ont pu réussir un processus démocratique acceptable, c'est que l'Afrique dans son ensemble peut le faire et ainsi apporter cette stabilité sociopolitique de quête. Toutefois, il y a des conditions strictes pour y parvenir. Il faudrait, au préalable, que les dirigeants et le peuple prennent conscience de ce qui découle naturellement de tout processus électoral bâclé ainsi que de la mauvaise gouvernance. Ensuite, les unités gouvernementales devraient accepter de changer de paradigme et d'opter pour la congruence avec eux-mêmes, avec les textes légaux et la consonance avec les autres unités sociales. En d'autres termes, c'est toute une culture démocratique qu'il faudrait assimiler. C'est-à-dire un ensemble des normes, des comportements, des croyances, des valeurs partagées par la population qu'il faudrait prendre en compte et appliquer correctement en suivant les huit étapes ci-après : (I) objectifs des unités sociales clairement définis et qui tournent autour de l'intérêt général ; (II) ressources dûment allouées aux institutions ou aux personnes idoines ; (III) antivaleurs remplacées par des valeurs éthiques et universelles ; (IV) rôles convenablement coordonnés ; (VII) conduite irréprochable des membres des unités sociales ; (VIII) élections honnêtes, libres et transparentes organisées en toute crédibilité et équité, où les résultats proclamés sont le reflet des suffrages réellement exprimés par les électeurs et humblement acceptés par toutes les parties prenantes.

L'Afrique a une expérience riche et avérée dans ce champ politique où elle est passée de la colonisation à l'indépendance, de l'Apartheid à la démocratie (Afrique du Sud), de la rébellion à la transition démocratique (RDC), pour ne citer que ces cas. Elle peut s'inspirer de cette variété de situations et plus particulièrement du *master class* de Nelson Mandela pour relancer la démocratie et sortir les pays de l'emprise de la timocratie, de la tyrannie de la majorité et partant de l'instabilité sociopolitique presque généralisée. La responsabilité est à la fois collective et individuelle.

Cette étude convie le chercheur, le politique, le pouvoir organisateur des élections et l'électeur à comprendre que la démocratie et la stabilité sociopolitique ont partie liée. Cette reconnaissance conduit à une responsabilité collective pour une mise en œuvre de mesures correctives. Les pistes de solution proposées dans le corps de cette étude devraient aider les dirigeants épris de justice à sortir de l'enlèvement politique dans lequel ils se sont enfermés à travers une timocratie presque généralisée en Afrique.

Eugène BERG